



Démarche : Inscription à la formation chasseur habilité Hiva Oa

Organisme : Direction de la Biosécurité

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

****Demande d'inscription à la formation chasseur habilité prévue du 27 septembre au 2 octobre sur l'île de HIVA OA****

La Direction de la biosécurité organise à Hiva Oa une formation consacrée à l'hygiène, à la préparation et à l'examen initial des chèvres chassées destinées à la mise sur le marché.

Elle permettra aux participants d'apprendre à réaliser une éviscération propre, reconnaître l'aspect normal ou anormal de la carcasse et des principaux organes, adopter la bonne conduite en cas d'anomalie, identifier le gibier et remplir la fiche d'examen initial. La formation comprend des enseignements théoriques, des exercices pratiques et un test final de connaissances. La réussite à ce test est nécessaire à l'habilitation réglementaire du chasseur.

Dates et lieux

* Session 1 : lundi 28 et mardi 29 septembre 2026, salle CODIM à Atuona.

* Session 2 : mercredi 30 septembre et jeudi 1er octobre 2026, salle de la mairie à Naho'e.

* Horaires prévisionnels : 7 h à 12 h et 13 h à 16 h.

Choisissez une session complète : les 28 et 29 septembre à Atuona ou les 30 septembre et 1er octobre à Naho'e. Horaires : 7 h à 12 h et 13 h à 16 h. La formation se termine par un test de connaissances nécessaire à l'habilitation réglementaire.

Traitement des données personnelles :

La direction de la biosécurité (DBS) traite les données recueillies pour instruire votre demande et des finalités ultérieures liées à ses missions.

Les données sont supprimées de l'application Mes-Démarches au bout d'un an. La DBS peut conserver les données hors de l'application à des fins d'archivage et de statistiques.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et pour exercer vos droits, consultez la Notice d'information à destination des usagers <https://www.service-public.pf/biosecurite/politique-de-protection-des-donnees/>

Qu'est ce que cette formation ?

Cette démarche s'adresse aux chasseurs de Hiva Oa souhaitant participer au traitement après mise à mort, à l'examen initial et à l'identification des chèvres chassées destinées à la mise sur le marché.

Les participants doivent suivre l'ensemble des deux journées de la session choisie.

Compétences abordées

* Reconnaître l'aspect normal des principaux organes et repérer une anomalie sur la

Inscription à la formation chasseur habilité Hiva Oa
carcasse ou les viscères.

* Réaliser la saignée et l'éviscération dans des conditions limitant les souillures et les contaminations.

* Adopter la conduite appropriée lorsqu'un comportement, une lésion ou une contamination de l'environnement paraît anormal.

* Identifier chaque carcasse et remplir correctement la fiche d'examen initial.

* Transporter le gibier en préservant sa propreté, sa conservation et la chaîne du froid.

Données personnelles

Date de naissance

Obligatoire pour obtenir l'attestation de formation en cas de réussite à l'examen

Adresse géographique

Précisez votre adresse géographique qui figurera sur votre attestation en cas de réussite à l'examen

Boîte Postale

Commune de la boîte postale

Précisez la commune de la boîte postale qui nous permettra de vous adresser un courrier officiel

Numéro de téléphone

Vini ou fixe

Numéro TAHITI

Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Informations pratiques - Inspection sanitaire des gibiers abattus par acte de chasse

Ancienneté

Vous êtes chasseur depuis quelles dates approximativement?

Carte CAPL

Si vous avez une carte CAPL, inscrivez ici le numéro de votre carte

Etes-vous aussi éleveur d'animaux de rente ?

Si vous élevez des Porcs, Bovins, Chèvres, Chevaux, Poules pondeuses, Poulet de chair, Autre ...

Inscription à la formation chasseur habilité Hiva Oa

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Quelles espèce d'animal de rente élevez- vous?

Si vous élevez des animaux, précisez les espèces que vous élevez.
Sinon laissez le champ vide.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Porcs

☐ Bovins

☐ Chèvres

☐ Chevaux

☐ Poules pondeuses

☐ Poulets de chair

☐ Autre

Autre espèce

Membre d'une association de chasse ?

Êtes-vous membre d'une association de chasse ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Association de chasse

Donnez le nom de l'association de chasse dont vous êtes membre

Taille du cheptel de chèvres

combien de chèvres avez-vous en général ?

Formé(e) aux bonnes pratiques d'hygiène pour la préparation des chèvres ?

Avez-vous suivi une formation d'hygiène auparavant avec un prestataire privé ou lors de vos activités précédentes?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Nombre de chèvres vendues par an

Vous pouvez indiquer un nombre **approximatif moyen** par année

Prédécoupez-vous la carcasse avant de l'envoyer en glacière?

Inscription à la formation chasseur habilité Hiva Oa

Découpez-vous la carcasse de chèvre avant de la congeler pour la mettre en glacière ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

A qui vendez-vous la carcasse de chèvre ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ A la famille

☐ A des particuliers de l'île

☐ A une roulotte de l'île

☐ A un restaurant de l'île

☐ A une cantine scolaire

☐ A l'extérieur de l'île

☐ A Tahiti la plupart du temps

Utilisez-vous une arme de chasse personnelle?

Êtes vous le propriétaire de l'arme ou des armes que vous utilisez ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Inscription à la formation

Engagement de participation et d'évaluation

J'atteste être disponible et m'engage à participer à l'intégralité des deux journées de formation ainsi qu'au test obligatoire organisé en fin de session.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Dates et lieux de formation : choisissez votre lieu et période de formation

Il y aura deux sessions en deux sites différents :

Atuona du 27 et 28 septembre 2026

Naho'e du 30 au 1er Octobre 2026

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 27 au 28 septembre 2026 à Atuona

☐ 30 septembre au 1er octobre 2026 à Naho'e

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité

Déposer une copie de votre pièce d'identité.

Dans le cadre du RGPD, le titre d'identité sera filigrané et automatiquement supprimé une fois le dossier traité.

****Si vous ne pouvez pas transmettre cette pièce, vous devrez la présenter en début de formation.****